



DIAGNOSTIC ÉCOLOGIQUE DES MARES FORESTIÈRES DE LA FORÊT DE LA GRANDE CHARNIE (MAYENNE)

Janvier 2016

Angers

Coordination LPO Pays
de la Loire – Mayenne
Nature Environnement



Préserver

Protéger

Eduquer



DIAGNOSTIC ÉCOLOGIQUE DES MARES FORESTIÈRES DE LA FORÊT DE LA GRANDE CHARNIE (MAYENNE)

Janvier 2016

Coordination et rédaction

Claire CHATAGNON (Mayenne Nature Environnement)

Benoît MARCHADOUR (Coordination régionale LPO Pays de la Loire)

Benjamin Même-Lafond (LPO Anjou)



AGIR pour la
BIODIVERSITÉ
PAYS DE LA LOIRE



REMERCIEMENTS

Nous remercions vivement les gestionnaires du Groupement forestier rural de la Lande Ronde de la Grande Charnie, Monsieur Kemlin, qui a accepté que cette étude sur les mares du massif forestier puisse être réalisée. Nous remercions également le technicien travaillant pour le Groupement forestier rural, Nicolas Laurière, qui s'est rendu disponible pour cette étude.

Nous remercions le Centre régional de la propriété forestière des Pays de la Loire, et tout particulièrement Patrick Blanchard pour son appui et ses nombreux conseils relatifs à la gestion forestière.

Enfin, nous remercions la Région des Pays de la Loire qui a souhaité financer ce travail d'expertise sur la gestion des mares forestières en forêt privée.

SOMMAIRE

INTRODUCTION	6
1 MÉTHODE	7
1.1 Site d'étude	7
1.2 Méthodes d'inventaires	9
2 RÉSULTATS	10
2.1 Résultats globaux	10
2.2 Principaux résultats par mare	14
2.2.1 Mare 0	14
2.2.2 Mare 1	16
2.2.3 Mare 3 + mare 3bis	18
2.2.4 Mare 4 + ornière	20
2.2.5 Mare 5 + mare 5bis	22
2.2.6 Aménagement des fossés de la piste forestière	24
2.3 Hiérarchisation des opérations de gestion à l'échelle du réseau de mares	26
LISTE DES FIGURES	27
LISTE DES TABLEAUX	27
ANNEXES	28

INTRODUCTION

La Coordination régionale LPO Pays de la Loire et ses associations membres, dont la LPO Sarthe, mènent des actions en milieu forestier depuis plusieurs années afin d'améliorer la prise en compte de la biodiversité dans la gestion sylvicole. Soutenu par la Région des Pays de la Loire par le biais de son partenariat, le réseau LPO a tout d'abord pu développer de nombreuses actions en forêt domaniale avec l'ONF. La volonté du CRPF Pays de la Loire de développer les connaissances naturalistes au sein des forêts privées, dont les propriétaires sont volontaires, a permis d'enclencher de nouvelles actions sur ces territoires.

Un premier travail consistant à répertorier les mares forestières a ainsi été mené en 2014 dans plusieurs massifs forestiers privés de la Région :

- les forêts de Vibraye (propriété du GF de Vibraye - Gérant M. d'Harcourt) et de Pêcheseul (propriété du GF de Pêcheseul - Gérant M. d'Amécourt) en Sarthe ;
- les forêts de Concise (propriétés de M. de Salins et M. de Lorgerie) et de la Grande Charnie (propriétés du GFR de la Lande Ronde de Grande Charnie – Gérant M. Kemlin et du GF Saint Nicolas - Gérant M. Garin) en Mayenne ;
- la forêt de l'Arche (propriété de M. de la Villemarqué) en Loire-Atlantique ;
- la forêt du Parc Soubise (propriété du GF du Parc Soubise - Gérante Mme van den Broek d'Obrenan) et le bois de la Chaize-le-Vicomte (propriété de M. Daviau) en Vendée.

Suite à cette première phase, des diagnostics écologiques des réseaux de mares forestières ont été menés en 2015 dans certains de ces massifs afin d'identifier les actions de gestion à mener. Ce travail devrait être poursuivi en 2016 à travers une phase de mise en œuvre des travaux de gestion.

1 Méthode

1.1 SITE D'ÉTUDE

Sur l'année 2014, pour les parcelles prospectées en forêt de Grande Charnie, 8 mares forestières ont été observées, ainsi que 2 étangs forestiers et de nombreuses ornières. La plupart des mares est permanente, c'est le cas des mares 1, 3, 4, 5 et 7.

L'étang de la ligne d'Andigné a été nommé à tort mare 2, mais il ne s'agit pas d'un point d'eau de type mare. La mare 8 semble se combler et elle est envahie par la végétation buissonnante et peut éventuellement s'assécher en fin de période estivale. La mare 6 se situe en bord de route et de nombreux poissons sont présents. Les mares 1 et 4 sont très pourvues en végétation aquatique de type Potamot, alors que les autres semblent peu végétalisées. On peut noter aussi que la mare 7 abrite des carpes ce qui diminue son intérêt pour les amphibiens. D'autres mares comme la 3 et la 4 servent d'abreuvoir à la grande faune comme les sangliers qui laissent des traces de leurs passages (souilles, berges défoncées, etc.).

Sur l'ensemble de ces 8 mares les surfaces varient de 10 m² à 500 m². Aucun inventaire approfondi des mares n'a été réalisé en 2014 mais les données historiques sur ce massif mettaient en évidence la présence des Triton alpestre, Triton palmé, de la Salamandre tachetée, du Crapaud commun (ou épineux), des Grenouilles agile, rousse et « verte », du Sonneur à ventre jaune (dernière station connue en 1988).

En 2015, 5 d'entre elles ont fait l'objet d'un suivi (mares 0, 1, 3, 4 et 5), d'un inventaire des amphibiens et de proposition de travaux (Figure 1). La mare 0, non mentionnée en 2014 a été ajoutée aux suivis cette année. Les mares 1, 3, 4 et 5 ont aussi fait l'objet d'inventaires botaniques de par la végétation aquatique et hygrophile abondante qui a été observée.

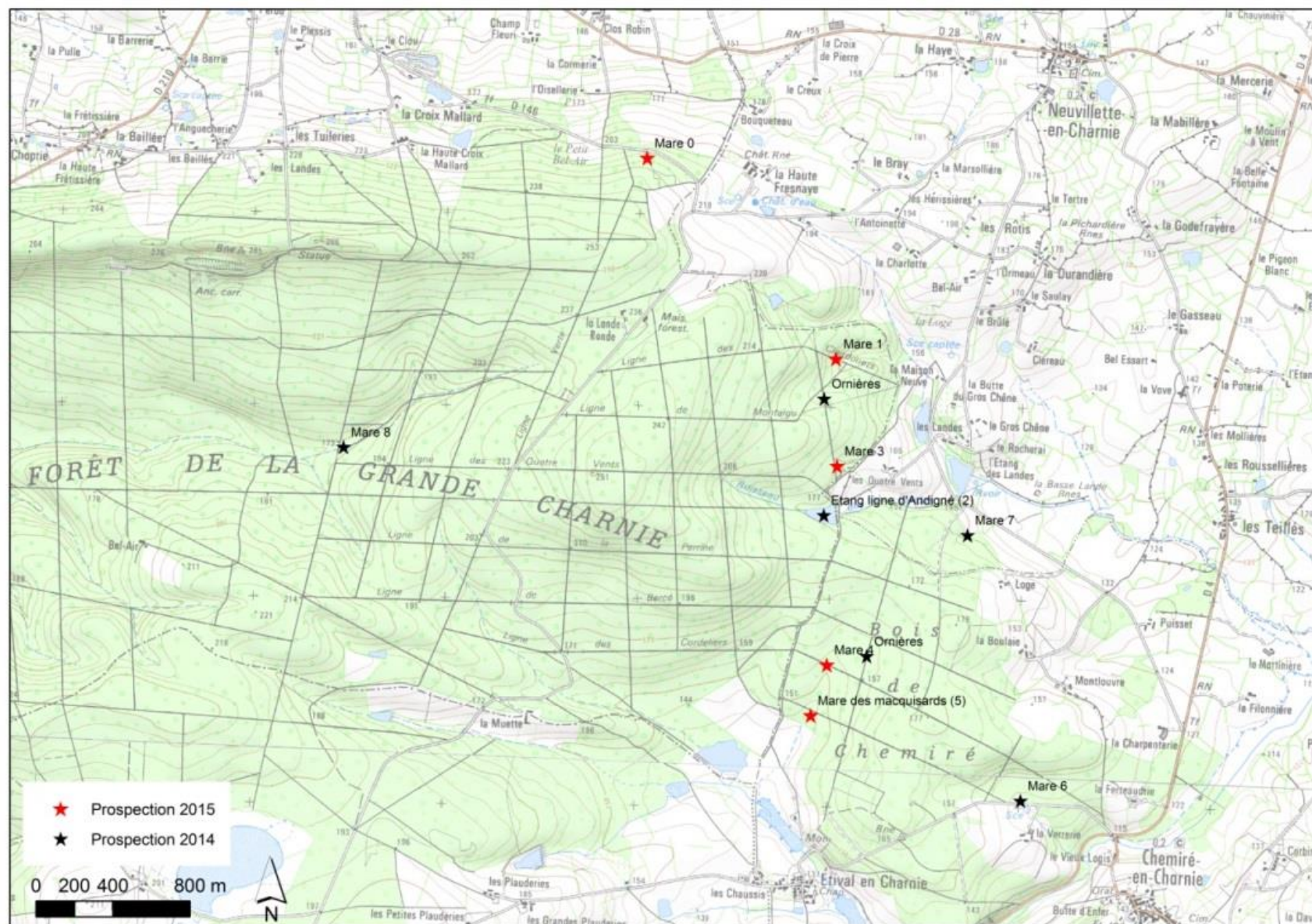


Figure 1 : localisation des mares ayant fait l'objet d'inventaires au cours de cette étude dans la forêt de la Grande Charnie

1.2 MÉTHODES D'INVENTAIRES

Afin de réaliser un **inventaire exhaustif des populations d'amphibiens** sur l'ensemble des mares, les inventaires d'amphibiens se sont déroulés les 19 mars, 17 avril et 25 juin 2015. La première prospection du mois de mars a été nocturne, avec phare et troubleau. Les seconde et troisième se sont déroulées en journée avec troubleau. Les mares 0, 1, 3, 4 et 5 ont été inventoriées ainsi que les ornières situées sur les chemins à proximité de celle-ci. Certaines mares (1, 3, 4 et 5) ont l'objet **d'inventaires botaniques** compte tenu de certains enjeux qui avaient été observés en 2014.

Parallèlement, des **diagnostics de mares** ont été conduits de jour sur chacune des mares. Lors de chaque diagnostic, différentes variables ont été renseignées (cf. fiche diagnostic en annexe 1) :

- La typologie de la mare
- Le stade d'évolution
- La surface de celle-ci
- Le type de régime d'alimentation hydrique
- La profondeur
- L'existence d'envasement, de poissons, de déchets,...
- Les usages passés et actuels
- La nature du substrat
- Les facteurs d'évolution et de dégradation
- Des éléments de fonctionnalité (si la mare est isolée ou s'intègre dans un réseau centralisé ou distribué par exemple)
- Les éventuelles problématiques et contraintes existantes.

Pour chaque mare, un schéma descriptif a été effectué précisant les caractéristiques de celle-ci.

Ces inventaires et descriptifs de mares ont permis d'identifier des opérations de gestion à mener pour chaque mare (curage, profilage des berges, faucardage, décapage, démottage, etc.).

2 Résultats

2.1 RÉSULTATS GLOBAUX

6 espèces d'amphibiens ont été observées sur les 5 mares et les 6 ornières rencontrées. Le Triton palmé est l'espèce la plus abondante, mais elle est principalement observée dans les ornières des chemins (131 et 179 individus observés le 19 mars dans 2 ornières de moins de 20 m² chacune). Les larves de Salamandre tachetée sont elles aussi vues principalement dans les ornières, plus rarement dans les mares. Les autres espèces sont moins répandues, le Crapaud commun/épineux a été observé sur 2 sites tout comme la Grenouille rousse alors que le Triton marbré et la Grenouille agile n'ont été vus que sur une seule mare.

Tableau 1 : nombre d'individus des différentes espèces observés dans chaque mare inventoriée

	Crapaud commun	Grenouille agile	Grenouille rousse	Salamandre tachetée	Triton marbré	Triton palmé
Mare 0					13	83
Mare 1				5		
Ornière entre Mare 1 et Mare 3			1	100		33
Mare 3		4		1		2
Ornière Mare 3				30		1
Ornière virage Mare 3				1		3
Mare 4			15			
Ornière Mare 4	1			10		131
Ornière ligne des cordeliers				2		179
Mare 5	8					2
Ornière Ligne de l'Espérance				1		21

La répartition des espèces d'amphibiens observées au sein du massif est visible dans les cartes des [Figure 2](#), [Figure 3](#), [Figure 4](#), [Figure 5](#), [Figure 6](#) et [Figure 7](#)

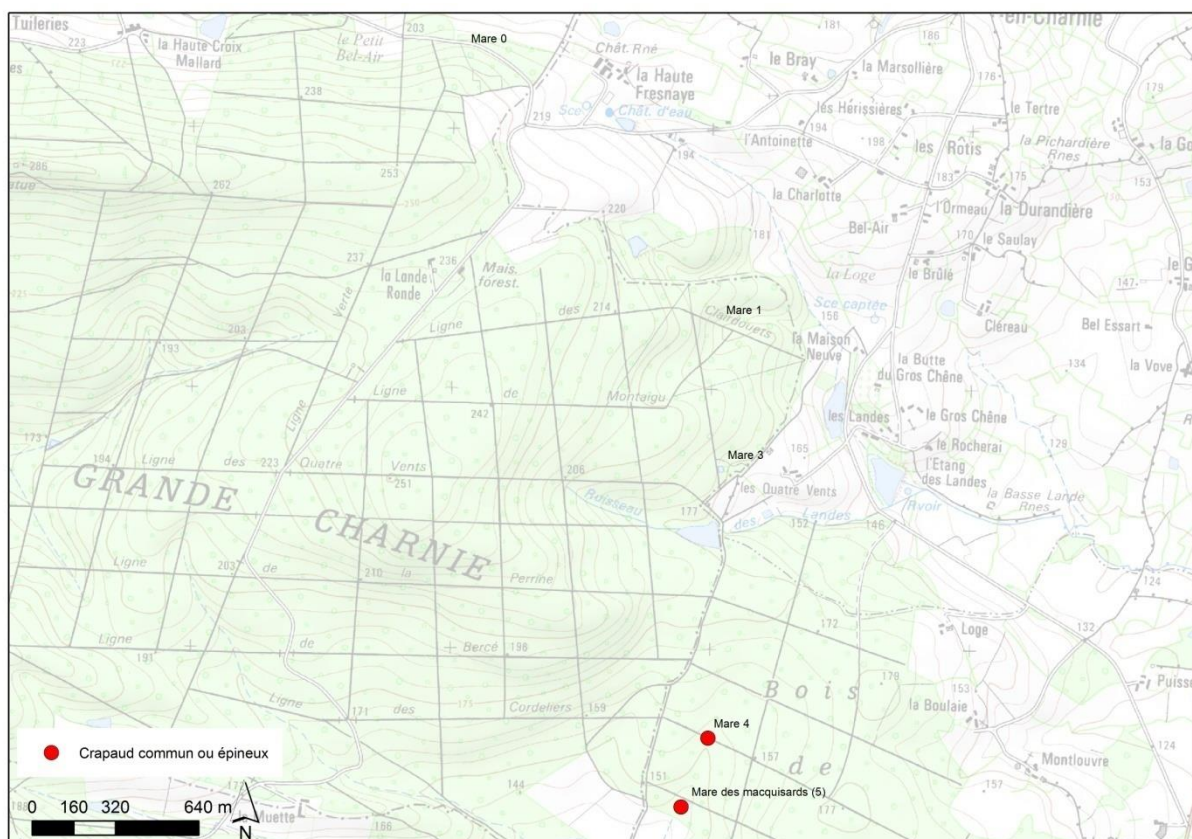


Figure 2 : localisation des sites où le Crapaud commun a été inventorié

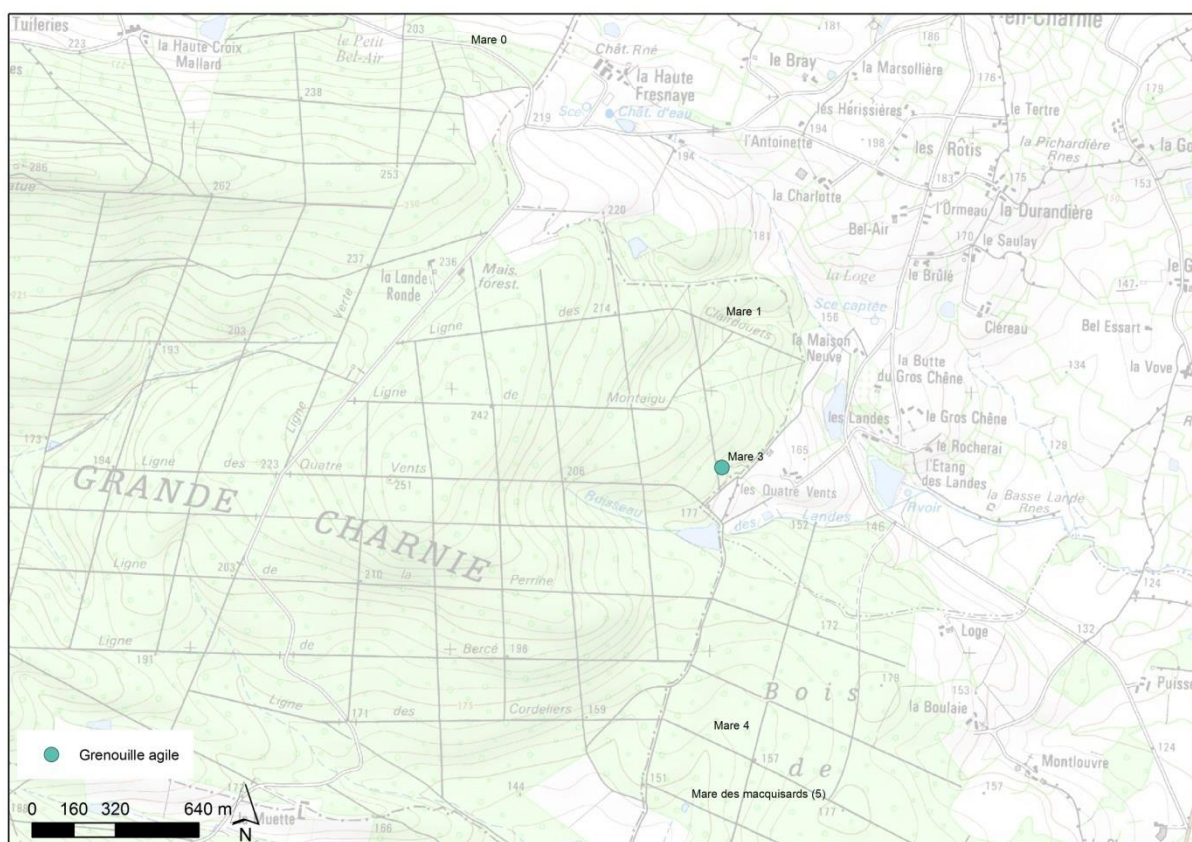


Figure 3 : localisation des sites où la Grenouille agile a été inventoriée

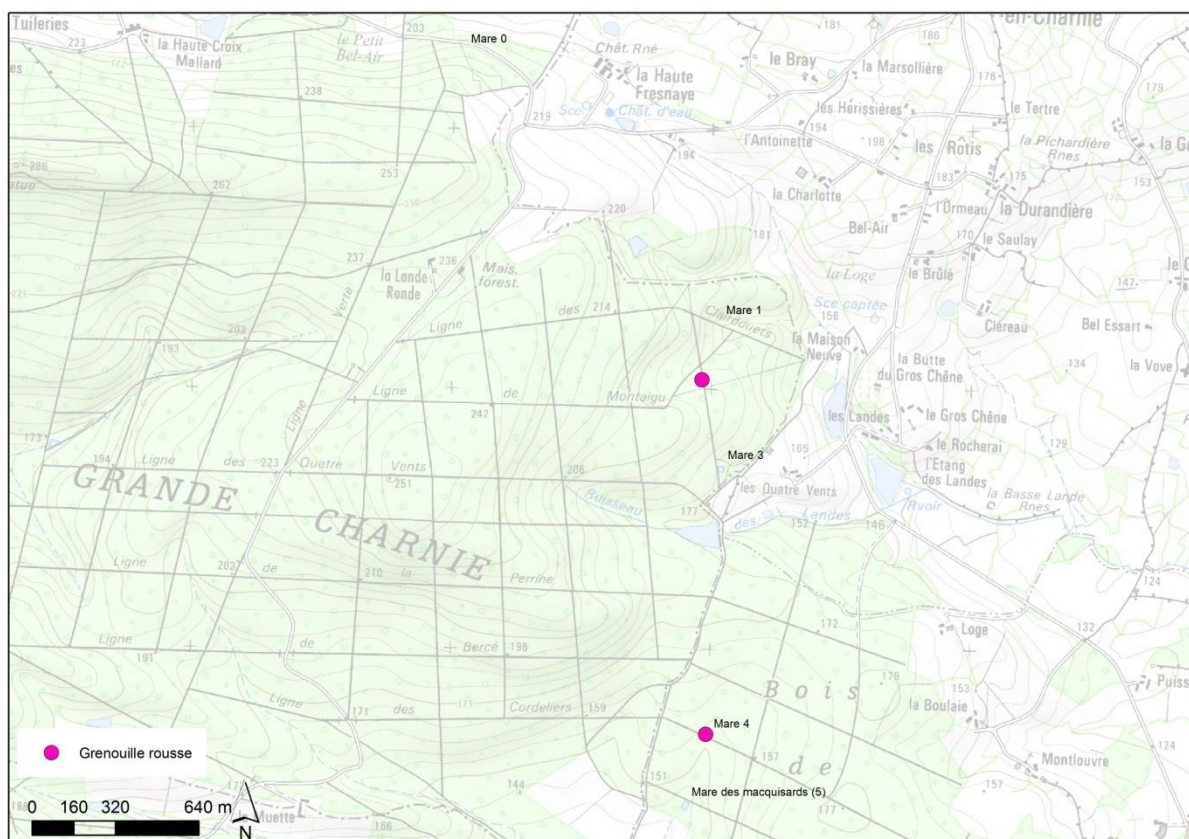


Figure 4 : localisation des sites où la Grenouille rouge a été inventoriée

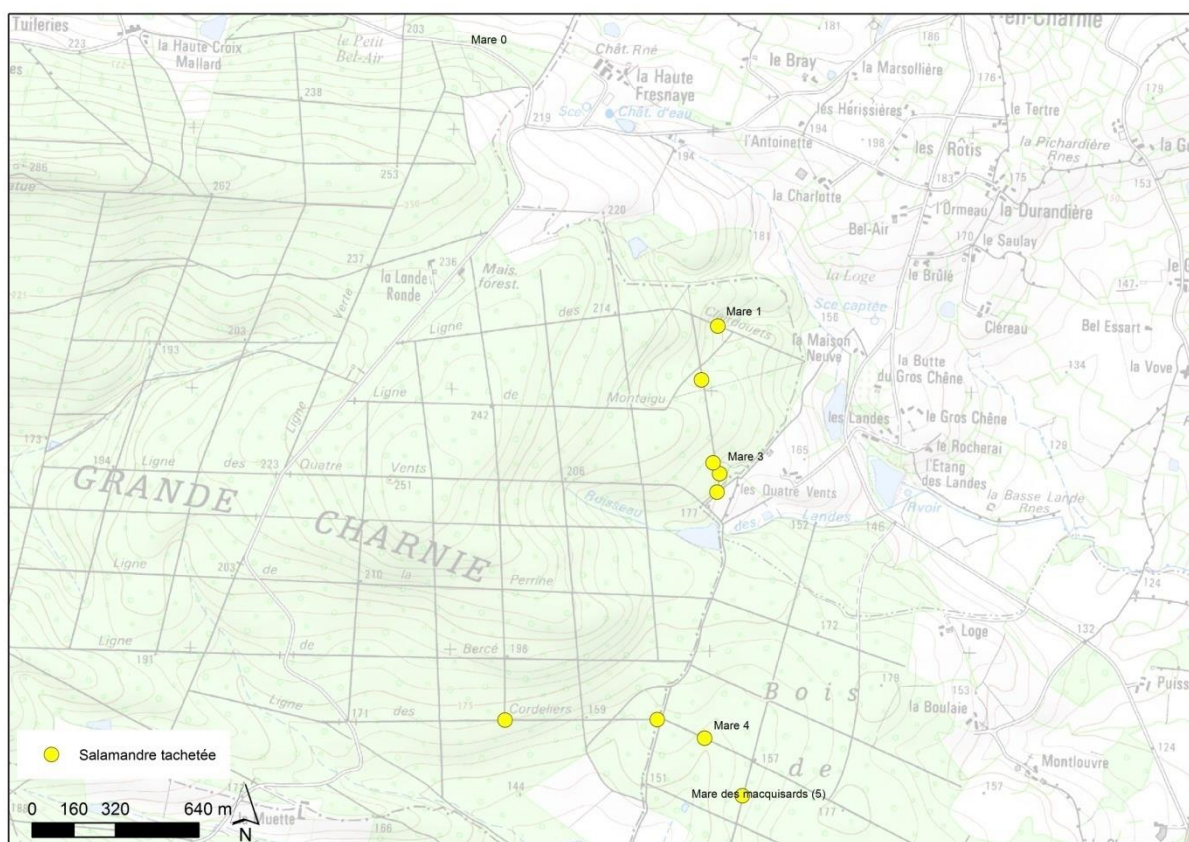


Figure 5 : localisation des sites où la Salamandre tachetée a été inventoriée

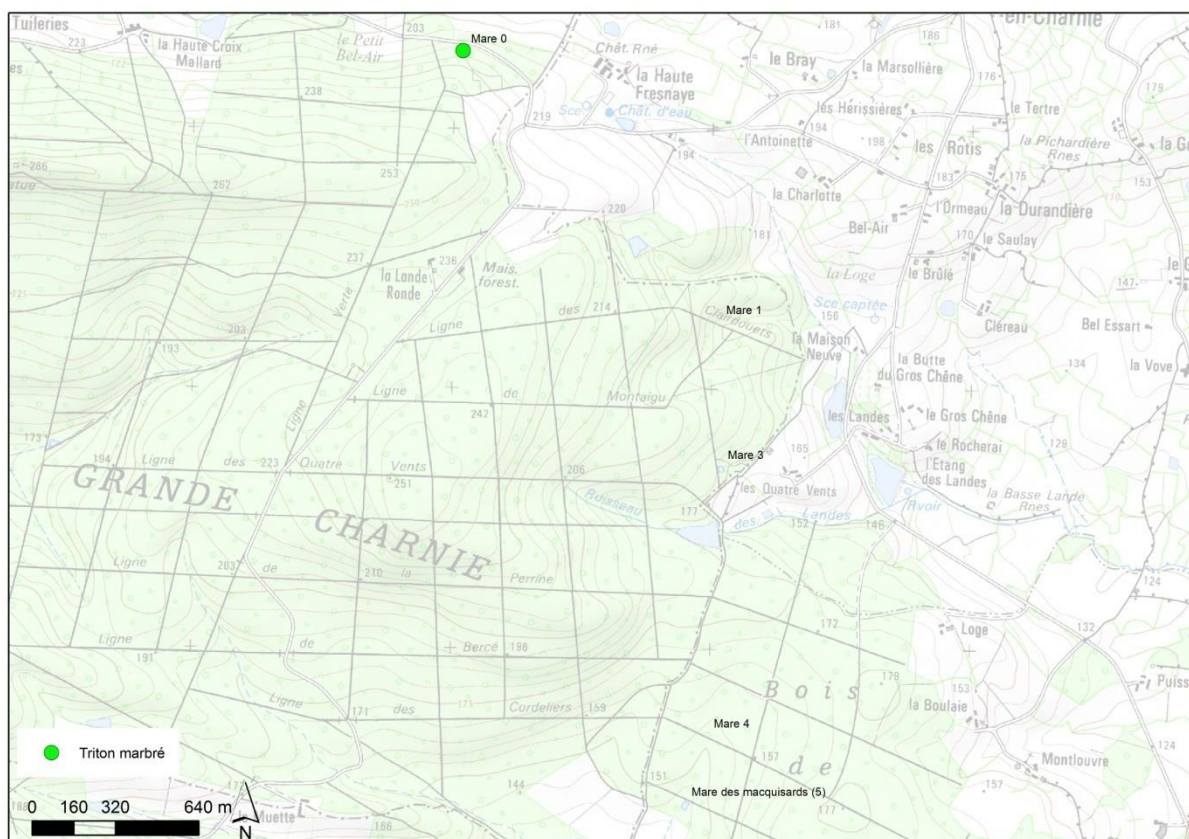


Figure 6 : localisation des sites où le Triton marbré a été inventorié

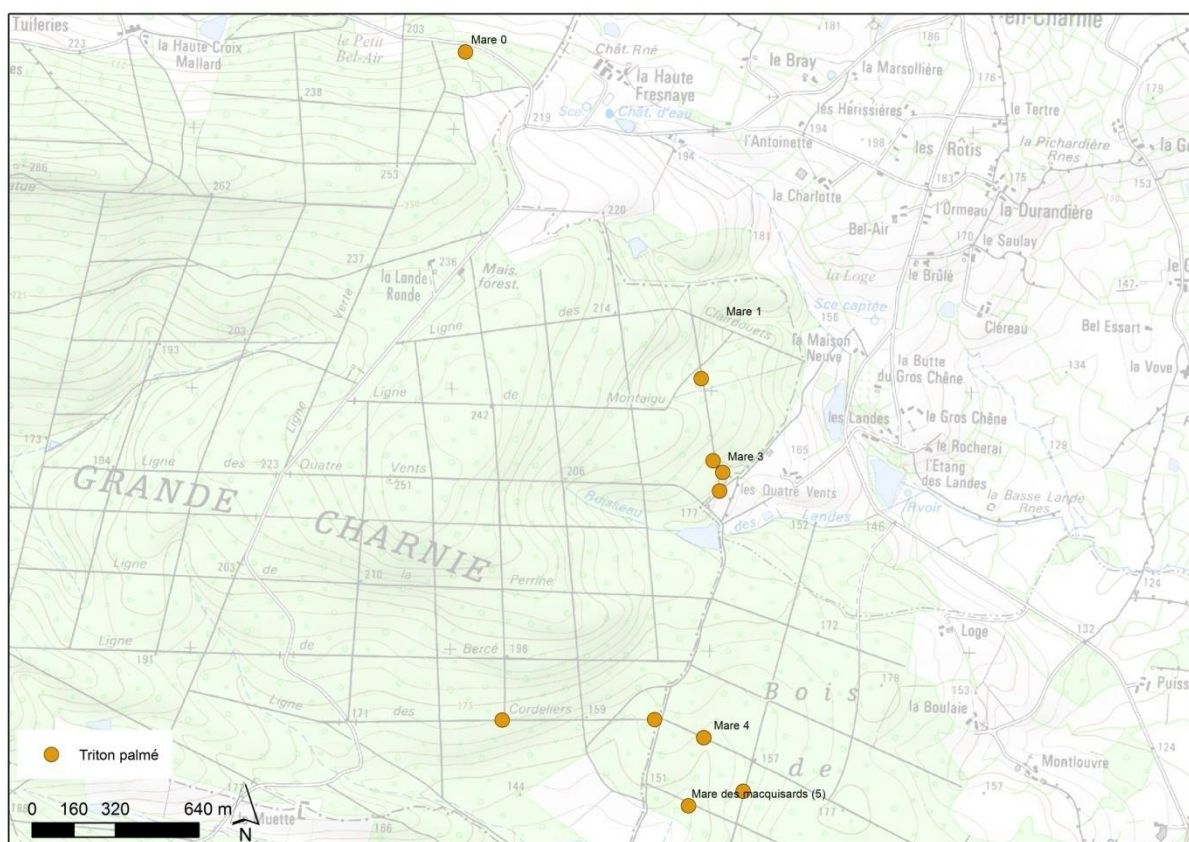


Figure 7 : localisation des sites où le Triton palmé a été inventorié

2.2 PRINCIPAUX RÉSULTATS PAR MARE

2.2.1 Mare 0

La mare 0 se trouve à proximité de la route de Torcé-Viviers-en-Charnie, en limite nord de la parcelle forestière 34. Elle s'étend sur environ 80 m², bordée de résineux au sud et d'une zone de stockage de bois à l'ouest. La végétation aquatique y est assez présente (Potamots, Glycérie) et une surface d'eau libre existe sur un quart de sa surface (cf. Figure 9).

Notons la présence du Potamot à feuilles de renouée (*Polygonum polygonifolius*), espèce déterminante ZNIEFF en Pays de la Loire (Det). Du bois mort est présent sur la partie nord-ouest de la mare.

Elle accueille une belle population de Tritons palmé et marbré observée le 18 mars en soirée.



Figure 8 : photographie de la mare 0 (MNE)

Une gestion adaptée consisterait à retirer le bois mort de la mare, augmenter la lumière en coupant une partie des Saules côté route (au nord) et quelques résineux proches de la mare (côté sud). Ces actions peuvent être menées en régie par l'exploitant forestier.

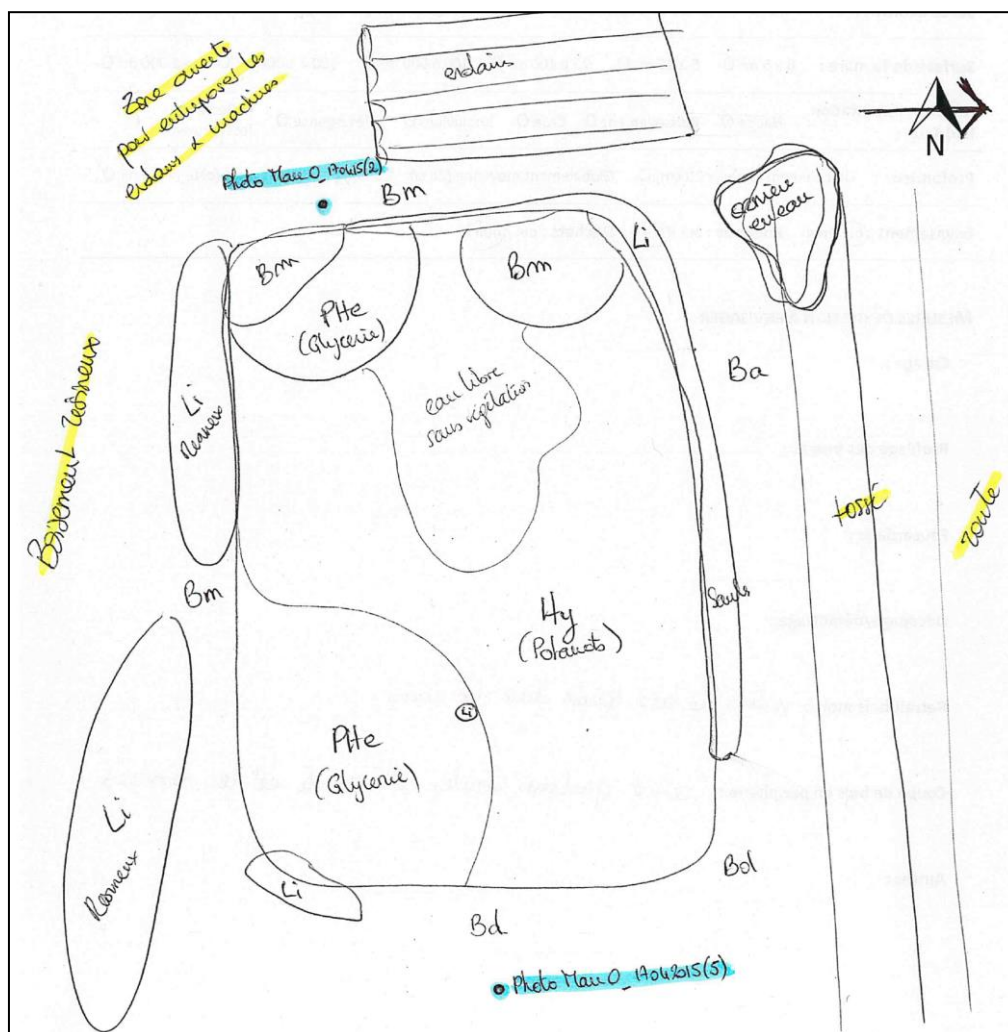


Figure 9 : schéma descriptif de la mare 0

2.2.2 Mare 1

Elle se situe dans le nord-est de la forêt de la Grande Charnie, sur la parcelle 38. Elle s'étend sur environ 80 m². Elle est alimentée par les eaux de ruissèlement principalement.

Cette mare est très riche en végétation aquatique, notamment en Potamots. Très évoluée, elle montre un intérêt notamment pour la flore avec quelques espèces rencontrées qui sont peu communes en Mayenne comme le Potamot à feuilles de renouée (*Polygonum polygonifolius*) (Det), le Scirpe flottant (*Scirpus fluitans*) (Det) ou le Millepertuis des marais (*Hypericum elodes*).

Aucun amphibien n'y a été trouvé, même en recherchant avec le troubleau.



Figure 10 : photographie de la mare 1 (MNE)

Nous ne préconisons pas d'intervenir par de gros travaux dans cette mare, il conviendrait simplement de couper les arbustes côté nord de la mare (entre le chemin et la mare) afin d'augmenter la lumière (cf. Figure 11). Ces travaux peuvent être réalisés en régie.

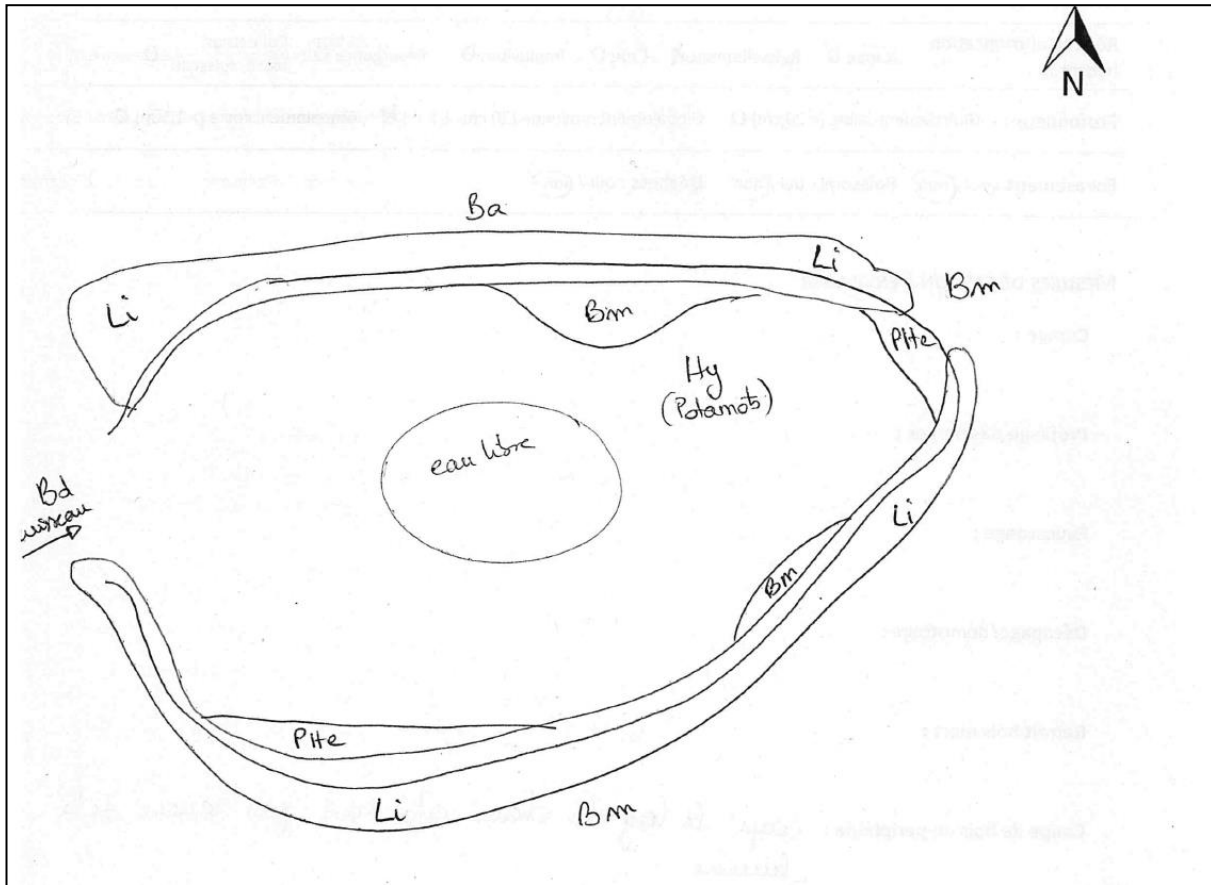


Figure 11 : schéma descriptif de la mare 1

2.2.3 Mare 3 + mare 3bis

La mare 3 est rectangulaire, avec des berges très abruptes, et accueille des poissons, du canard (nicher à colvert) et des sangliers (agrainage). Elle n'est pas très favorable aux amphibiens même si quelques pontes de Grenouille agile y ont été observées, ainsi qu'un Triton palmé et une larve de Salamandre.

Néanmoins, en amont de cette mare, à environ une vingtaine de mètres, se trouve une zone humide (mare 3bis), qui elle est assez intéressante de par l'absence de poisson et par la présence de végétation aquatique.

Le Potamot à feuilles de renouée (*Polygonum polygonifolius*) (Det) est aussi présent sur ces 2 mares. Sur la mare 3bis se trouve la Grassette du Portugal (*Pinguicula vulgaris*) (Protégée régional, Liste rouge du Massif Armoricaïn, Liste rouge régionale, Déterminante Znieff), la Laiche à épis distants (*Carex distans*) (Det) et le Scirpe à nombreuses tiges (*Eleocharis multicaulis*) (Det), 2 espèces nouvelles pour ce site et la commune.



Figure 12 : photographie de la mare 3bis (MNE)

En termes de gestion, il faut se focaliser sur cette petite zone et laisser la mare 3 pour les canards, sangliers et poissons. La présence de 2 résineux à proximité immédiate de la mare 3bis peut être évitée. Il faudrait abattre ces 2 arbres, travail possible en régie (cf. Figure 13).

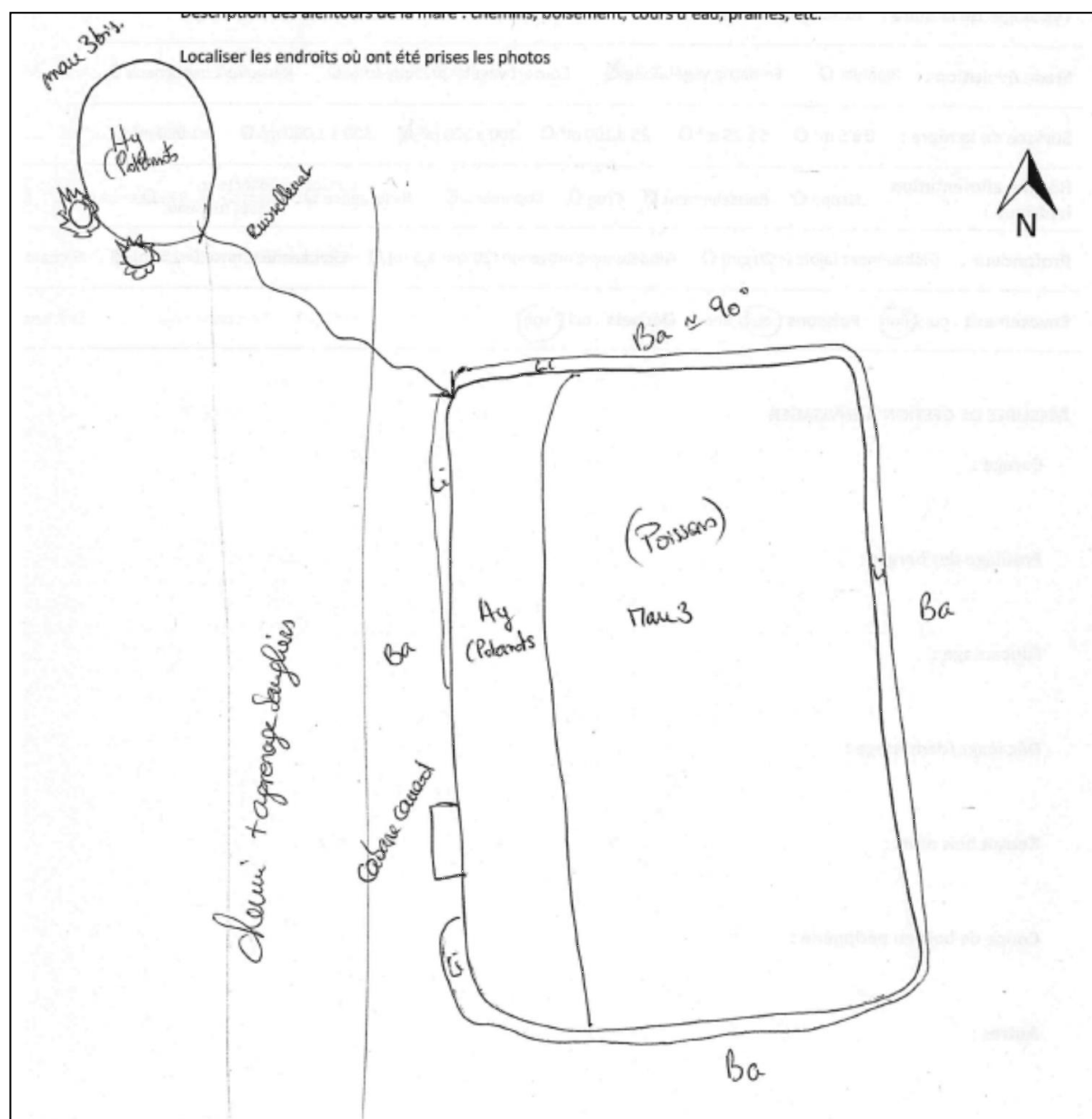


Figure 13 : schéma descriptif de la mare 3 et la mare 3 bis

2.2.4 Mare 4 + ornière

La mare 4 se situe dans la parcelle 60. C'est une zone en bas d'une parcelle humide qui récolte les eaux de la parcelle. Une résurgence dans le chemin forestier en contrebas forme une grosse ornière.

Cette mare est très végétalisée avec des Potamots sur toute la surface. Une belle station d'Osmonde royale (*Osmunda regalis*) (Pd, Det) se trouve en bordure de la mare 4. Les inventaires d'amphibiens ont montré la présence de larves de Grenouille rousse dans la mare. L'ornière jouxtant la mare est très pourvue en larves de Salamandre (environ 100 le 18/03) et en Triton palmé (128 individus le 18/03).



Figure 14 : photographie de la mare 4

Cette zone est très évoluée et il ne convient pas de réaliser des travaux, hormis un enlèvement des bouleaux morts sur pied au milieu de cette mare (cf. Figure 15).

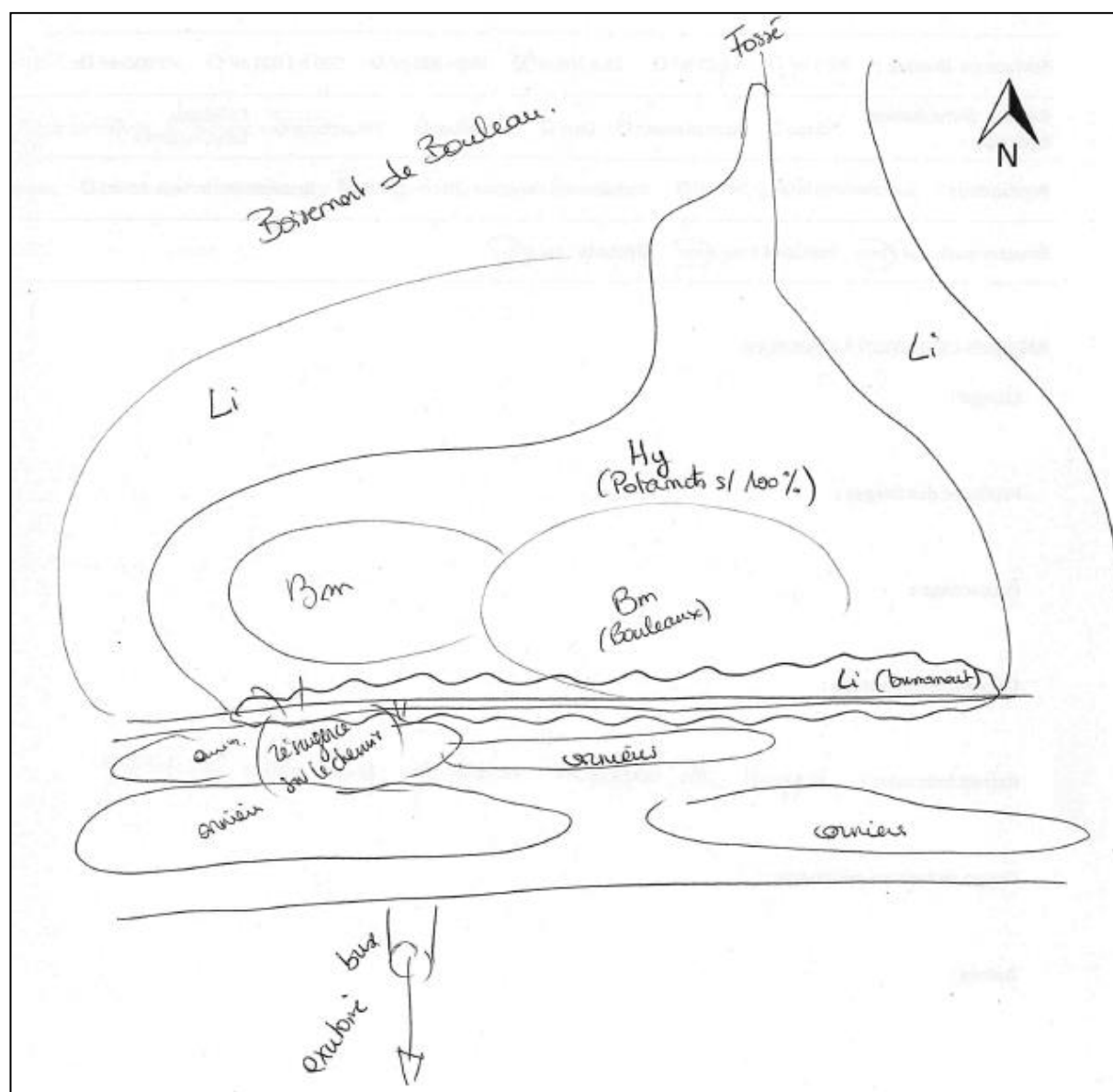


Figure 15 : schéma descriptif de la mare 4

2.2.5 Mare 5 + mare 5bis

La mare 5 ou mare des maquisards est de grande surface (environ 200 m²), rectangulaire avec des berges abruptes. Elle semble assez profonde et des poissons ont été observés. La végétation aquatique est présente sur les pourtours de la mare. La présence de poisson diminue l'attrait de cette mare pour les amphibiens. Seules 2 espèces ont été contactées, le Crapaud commun/épineux (8 individus) et le Triton palmé (2 individus). Sur la berge nord-est se trouve une station de Narthécie des marais (*Narthecium ossifragum*) (Pr, Lrma, Lrr, Det).

Une zone en eau est présente au nord de la mare, nommée mare 5bis, à une vingtaine de mètres en amont. Cette zone est d'intérêt pour la flore avec notamment la Linaigrette à feuilles étroites (*Eriophorum angustifolium*) (Det), nouvellement observée sur ce site et pour la commune, la Laiche paniculée (*Carex paniculata*) (Det) et le Potamot à feuilles de renouée (*Polygonum polygonifolius*) (Det).



Figure 16 : photographie de la mare 5 (MNE)



Figure 17: photographie de la mare 5bis

Le reprofilage des berges de la mare 5 avec pente de 10 à 20 degré serait intéressante sur ces 2 berges nord et est. Ces zones peu profondes permettrait à la végétation se développer et de créer des habitats bénéfiques aux amphibiens (cf. Figure 18). Il convient aussi de retirer le bois mort dans mare 5bis.

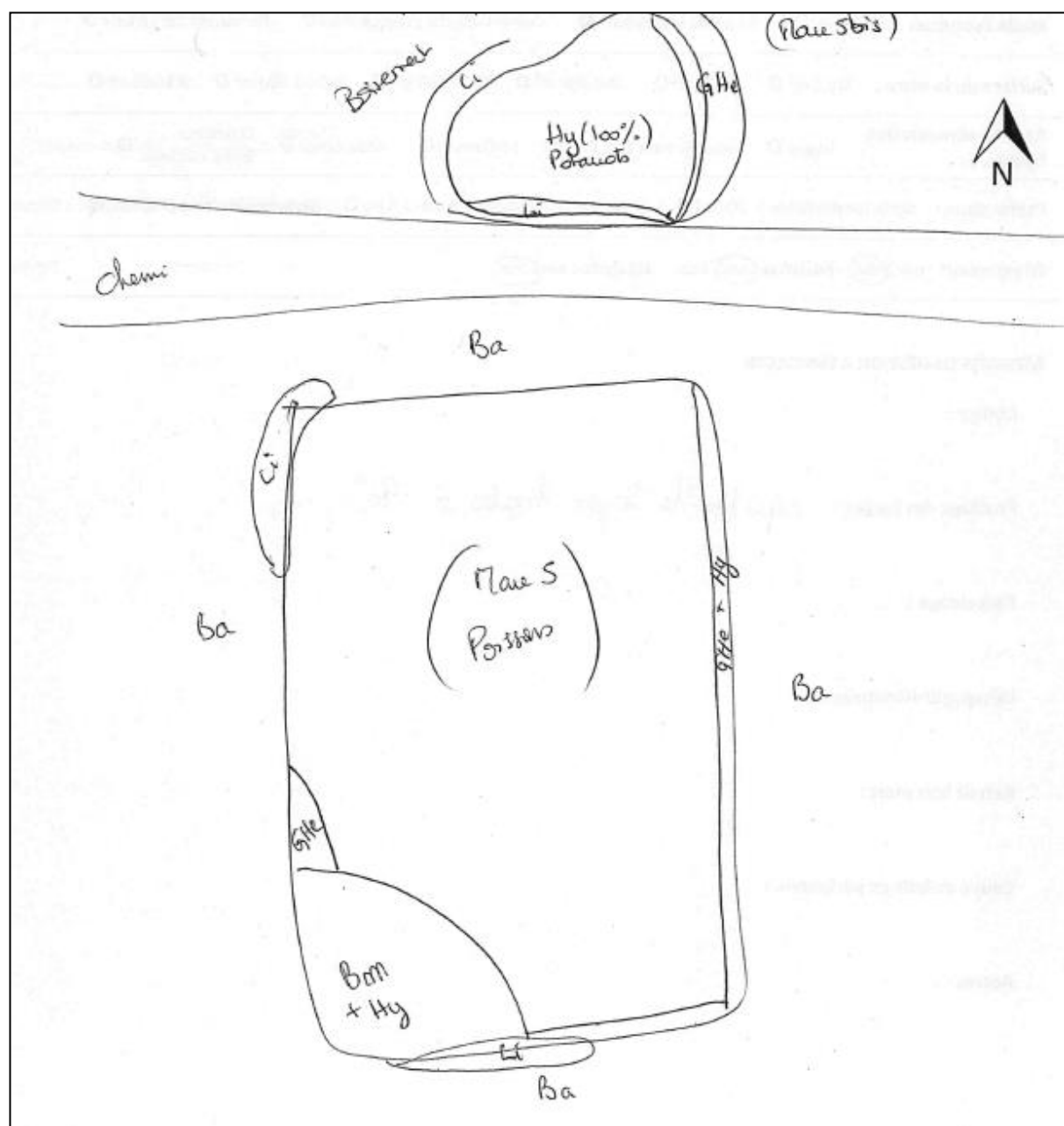


Figure 18 : schéma descriptif de la mare 5 et la mare 5bis

2.2.6 Aménagement des fossés de la piste forestière

M. Kemlin, propriétaire forestier de la partie est de la Grande Charnie, a pour projet de rénover une piste forestière d'une longueur de 1 500 mètres. Il y aura des fossés de part et d'autre du premier tronçon de 850 m (soit 1 700 mètres de fossé) et un fossé sur le tronçon de 650 m. La longueur totale des fossés sera d'environ 2 400 mètres.

La DDT à qui des demandes d'autorisation ont été faites par le propriétaire impose des fossés de 80 cm de profondeur et un défrichage d'une bande de 10 mètres de largeur de part et d'autre de la piste. Les travaux envisagés permettent de réfléchir à un aménagement des fossés de manière à ce qu'ils soient accueillants pour la faune batrachologique.

Il a été proposé au propriétaire de créer entre 3 et 4 mares sur la voie qui sera aménagée (selon la topographie des lieux), aux carrefours des parcelles : 01-02 (côté nord), 03-37 (côté nord), 04-40 (côté est), 40-77 (côté est) => cf. [Figure 19](#).



Figure 19 : localisation des aménagements prévus pour la rénovation de pistes forestières

Pour cela :

- aucune demande nécessaire à la DDT par rapport à la loi sur l'eau, les surfaces même cumulées seront inférieures à 1 000 m² ;
- la profondeur souhaitée est de 1,50 m au plus profond ;
- la nature des matériaux, afin de s'assurer de l'imperméabilité du sol sera de l'argile ou de la bentonite ;
- les berges seront profilées en pentes douces (de 15 à 40°) sur les 2/3 de la mare pour l'accès facilité des amphibiens (cf. [Figure 20](#)) ;
- la surface en eau des mares sera entre 30 et 70 m² selon la topographie et la configuration des lieux d'implantation ;

- le stockage des matériaux sur place sera à éviter ;
- les mares ne devront pas être engazonnées ou plantées.

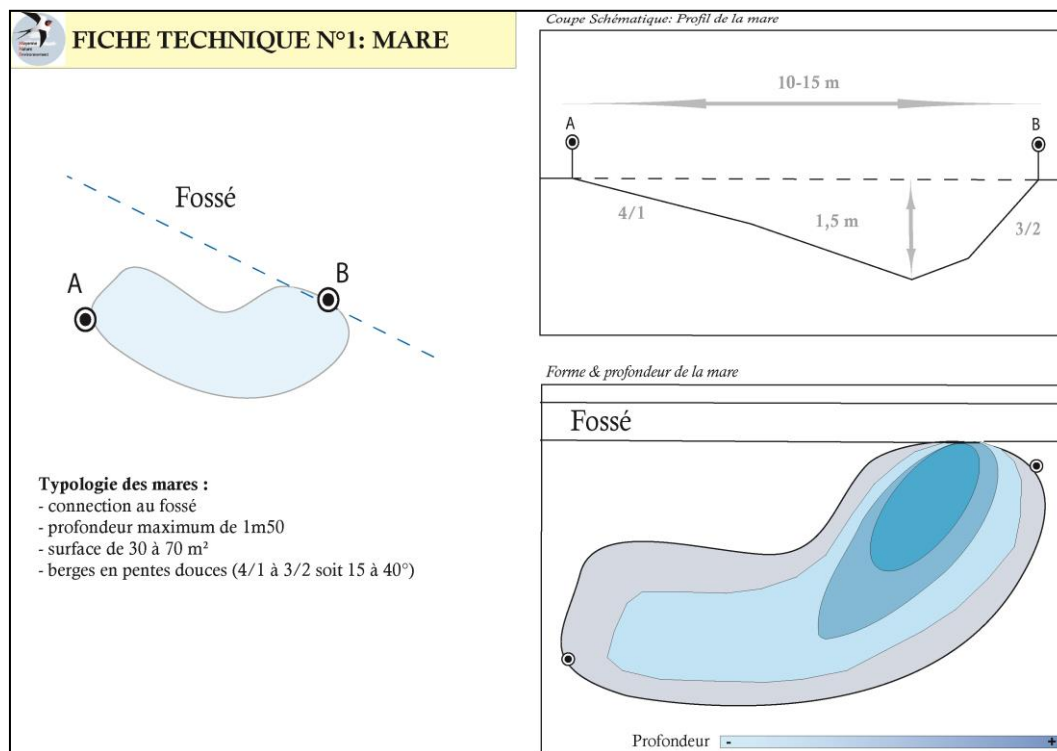


Figure 20 : fiche technique pour la réalisation des mares

Le devis d'une entreprise de travaux public donne un montant de 3 500 € pour une mare de 150 à 200m² (cf. annexe 2). Les travaux de voirie durant lesquels les mares pourront être créés seront réalisés durant l'été 2016.

2.3 HIÉRARCHISATION DES OPÉRATIONS DE GESTION À L'ÉCHELLE DU RÉSEAU DE MARES

Le tableau suivant résume les travaux à mener sur chacune des mares où cela est nécessaire. L'ordre de priorité suit les années d'intervention. C'est à dire que les priorités élevées (en rouge) sont à réaliser le plus rapidement possible. Au contraire, les actions non prioritaires (en vert) sont décalées dans le temps. Les coûts globaux sont estimés à 9 000 €.

Les aménagements de mares et de fossés favorables aux amphibiens est une action prioritaires puisqu'elle est directement liée à l'aménagement de la nouvelle piste qui sera réalisé en 2016. Les autres actions de gestion réalisable en régie (abattage, bois mort à retirer) sont proposées plus tard.

Tableau 2 : calendrier des travaux et estimation des coûts

Site	N (2016)	N+1	N+2	Coût estimé
Fossés des pistes forestières	Aménagement des fossés et création de 3 à 4 mares (7 000 €)			7 000 €
Mare 0		Retirer le bois mort de la mare	Couper les arbustes côté nord et résineux côté sud	
Mare 1			Couper arbustes berge nord	
Mare 3 bis			Abattre 2 résineux	
Mare 4		Retirer le bois mort de la mare		
Mare 5bis		Retirer le bois mort de la mare		
Mare 5			Reprofilage des berges nord et est (2 000 €)	2 000 €
Coût estimé	7 000 €		2 000 €	9 000 €

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : localisation des mares ayant fait l'objet d'inventaires au cours de cette étude dans la forêt de la Grande Charnie.....	8
Figure 2 : localisation des sites où le Crapaud commun a été inventorié	11
Figure 3 : localisation des sites où la Grenouille agile a été inventoriée	11
Figure 4 : localisation des sites où la Grenouille rousse a été inventoriée	12
Figure 5 : localisation des sites où la Salamandre tachetée a été inventoriée	12
Figure 6 : localisation des sites où le Triton marbré a été inventorié	13
Figure 7 : localisation des sites où le Triton palmé a été inventorié	13
Figure 8 : photographie de la mare 0 (MNE)	14
Figure 9 : schéma descriptif de la mare 0.....	15
Figure 10 : photographie de la mare 1 (MNE)	16
Figure 11 : schéma descriptif de la mare 1.....	17
Figure 12 : photographie de la mare 3bis (MNE)	18
Figure 13 : schéma descriptif de la mare 3 et la mare 3 bis	19
Figure 14 : photographie de la mare 4	20
Figure 15 : schéma descriptif de la mare 4.....	21
Figure 16 : photographie de la mare 5 (MNE)	22
Figure 17: photographie de la mare 5bis.....	22
Figure 18 : schéma descriptif de la mare 5 et la mare 5bis.....	23
Figure 19 : localisation des aménagements prévus pour la rénovation de pistes forestières.....	24
Figure 20 : fiche technique pour la réalisation des mares	25

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : nombre d'individus des différentes espèces observés dans chaque mare inventoriée.....	10
Tableau 2 : calendrier des travaux et estimation des coûts.....	26

ANNEXES

Annexe 1 : Fiche descriptive utilisée pour le diagnostic des mares forestières

MARES FORESTIÈRES

Fiche descriptive

Forêt :	Parcelle :	ID_Mare :
Observateur(s) :	Photos :	
Typologie de la mare : extraction de matériaux ☐ forestière temporaire ☐ forestière permanente ☐		
Stade évolution : Pionnier ☐ En partie végétalisée ☐ Couvert végétal presque total ☐ Recouvert par ligneux ☐		
Surface de la mare : 0 à 5 m ² ☐ 5 à 25 m ² ☐ 25 à 100 m ² ☐ 100 à 500 m ² ☐ 500 à 1 000 m ² ☐ > 1 000 m ² ☐		
Régime alimentation hydrique : Nappe ☐ Ruissellement ☐ Crue ☐ Impluvium ☐ Résurgence ☐ Collecteur, fossé, ruisseau ☐		
Profondeur : Globalement faible (< 20 cm) ☐ Globalement moyenne (20 cm- 1,5 m) ☐ Globalement forte (> 1,5 m) ☐		
Envasement : oui / non Poissons : oui / non Déchets : oui / non		

MESURES DE GESTION À ENVISAGER

Curage :

Profilage des berges :

Faucardage :

Décapage/démottage :

Retrait bois mort :

Coupe de bois en périphérie :

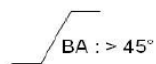
Autres :

SCHÉMA DESCRIPTIF DE LA MARE

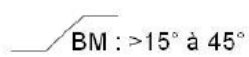
À indiquer sur le schéma :

Végétation hydrophyte (Hy) ; grand hélophyte (GHe) ; petit hélophyte (PHe) ; Ligneux (Li) ; Bois morts (Bm)

Berges pentes abruptes (Ba)



Berges pentes moyennes (Bm)



Berges pentes douces (Bd)



Description des alentours de la mare : chemins, boisement, cours d'eau, prairies, etc.

Localiser les endroits où ont été prises les photos



Annexe 2 : devis pour la création d'une mare



G.F.R. (GROUPE FORESTIER RURAL)
La Lande Ronde de Grande Charnie
17 rue des Chapelles
92320 SEVRES

A l'attention de :

VOIVRES-LES-LE-MANS, le 14/12/2015

N/Réf. : PG/MH/S12-127/2015

Document : PG/MH/S12-127/2015/GFR

Affaire suivie par : M. Philippe GREMONT

Objet : Aménagement de mare pour batraciens à Joué en Charnie

Monsieur,

Nous vous remercions de votre consultation et vous prions de trouver ci-joint le devis descriptif et estimatif des travaux à exécuter pour votre compte.

Le montant hors taxe estimé forfaitaire des travaux s'élève à :

3.500,00 € H.T.

4.200,00 € T.T.C.

En cas d'accord de votre part, nous vous saurions gré de nous retourner un exemplaire du devis ci-joint, dûment paraphé et signé par la personne habilitée.

Il est entendu que la signature du devis vaut acceptation de nos conditions générales et particulières citées dans ce courrier.

Au-delà de 2 mois, notre proposition deviendrait caduque.

Conditions de règlement : Par virement à 30 jours date de facture

Nous restons à votre disposition pour tous renseignements complémentaires.

Nous vous prions de croire, Monsieur, en l'assurance de nos sentiments les meilleurs.



Etablissement Sarthe Mayenne
Le Brouillard - B.P. 8
72210 Voivres-Lès-Le-Mans
Tél. : 02 43 43 83 83 - Fax : 02 43 21 52 18
www.eiffage.com

Etablissement Sarthe Mayenne
Le Brouillard - B.P. 8
72210 Voivres-Lès-Le-Mans France
T. +33 (0)2 43 43 83 83 - F. +33 (0)2 43 21 52 18
www.eiffage.com



EIFFAGE ROUTE OUEST
Siège social : 15 avenue Germaine Tillion
35136 Saint Jacques de la Lande France
SNC au capital de 8 851 712 €
402 038 384 RCS Rennes - TVA FR 92 402 038 384